

Orientation I : Les paysages agricoles

Pour des pratiques agricoles qui renforcent la diversité paysagère

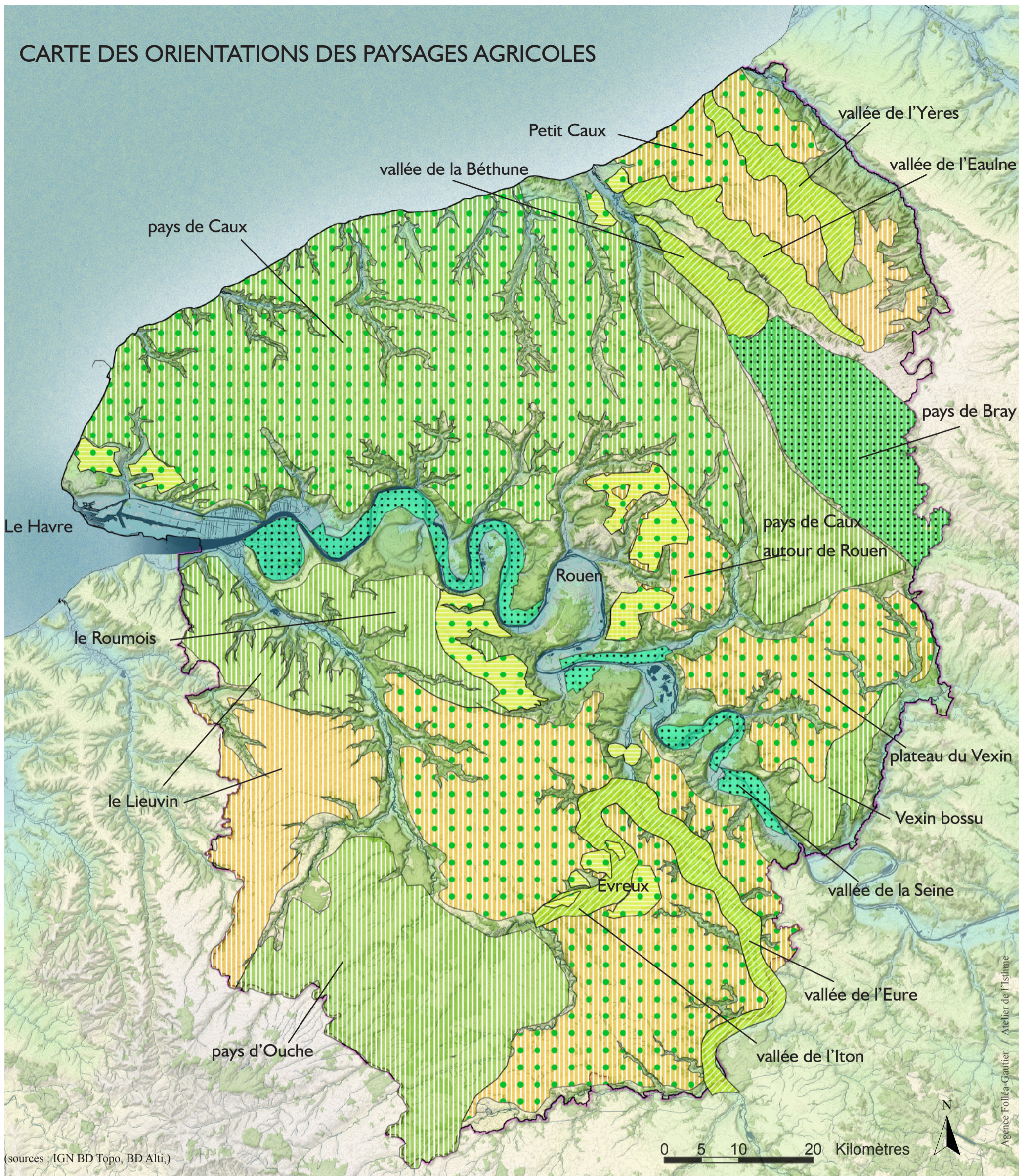
Le diagnostic a mis en évidence les enjeux suivants :

- **Une perte de caractère et un appauvrissement des paysages agricoles par simplification des structures agraires**, qui concerne plus particulièrement les plateaux de l'Eure, le plateau du Vexin et les plateaux du Petit Caux ;
- **L'ouverture du bocage par suppression des haies et la disparition des prairies au profit des cultures**, qui se joue dans le sud du Lieuvin, la basse vallée de la Béthune et les vallées de l'Yères et de l'Eaulne ;
- **La fragilisation des espaces agricoles autour des conurbations**, phénomène fréquent autour des grandes villes comme Rouen, Le Havre, Evreux ou Dieppe, mais aussi autour des petites villes ou des gros bourgs ;
- **L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux liés à la présence de l'arbre**, comme le pays de Caux, le pays de Bray, le Roumois, le Lieuvin, le pays d'Ouche et le Vexin bossu, ou liés à des pratiques culturelles spécifiques comme le Marais Vernier et la vallée de la Seine.



Face à ces constats, l'orientation sur les paysages agricoles peut se développer autour des cinq grands objectifs suivants :

1. Donner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain.
2. Développer les relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers, urbains et naturels).
3. Maintenir des surfaces en herbe et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau (prairies naturelles, fleuries, jachères...).
4. Soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesses paysagères (vergers, maraîchage, horticulture, cressonnières, plantes aromatiques,...).
5. Pérenniser et valoriser les paysages agricoles aux portes des villes en soutenant une agriculture diversifiée en symbiose avec les quartiers urbains.

CARTE DES ORIENTATIONS DES PAYSAGES AGRICOLES



1. Donner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain.

-  Identifier, inventorier et préserver l'existant : réseaux de haies, arbres isolés, vergers, bosquets et petits bois.
-  Réintroduire des structures végétales compatibles avec l'espace agricole.

2. Développer les relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers, urbains et naturels).

-  Retrouver des ceintures végétales autour des villages.



3. Maintenir des surfaces en herbe et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau.

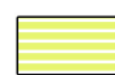
4. Soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesses paysagères.



vallée de la Seine



pays de Bray



5. Pérenniser et valoriser les paysages agricoles aux portes des villes en soutenant une agriculture diversifiée en symbiose des quartiers urbains.

I. DONNER SA PLACE À L'ARBRE DANS L'ESPACE AGRICOLE CONTEMPORAIN.

Quelques principes d'actions possibles :

- Identifier, inventorier et préserver l'existant : réseaux de haies, arbres isolés, vergers et bosquets. Soutenir financièrement l'entretien et le remplacement des structures végétales. Cette action concerne prioritairement le pays de Caux avec ses talus plantés dans les clos-masures, le bocage du pays de Bray et du Lieuvin, les bosquets de la plaine de Saint-André, les petits bois du Vexin bossu et du pays d'Ouche, les restes des vergers et les lisières végétales des villages du Roumois.



L'inventaire des clos-masure est indispensable à leur préservation.

- Réintroduire des **structures végétales** compatibles avec l'espace agricole, si possible génératrices de revenus pour les exploitants et compatibles avec la PAC. Grâce à ces structures végétales, réintroduire de la biodiversité au coeur des territoires des grandes cultures, favoriser les continuités écologiques. Souligner la présence de l'eau et gérer les zones d'épanchement des crues. Retrouver le repérage des anciennes marnières et bétoires (anciennes cavités susceptibles d'effondrement). Cette action concerne prioritairement le plateau du Vexin, le Petit Caux, les plateaux du Neubourg et de Madrie, le pays de Caux au nord du Havre et autour de Rouen.



Un seul arbre isolé peut parfois redonner une échelle à tout un paysage.



La réintroduction d'arbres ou de haies n'est pas incompatible avec les territoires des grandes cultures.

2. DÉVELOPPER LES RELATIONS ENTRE L'ESPACE AGRICOLE ET LES AUTRES MILIEUX (FORESTIERS, URBAINS ET NATURELS) :

Quelques principes d'actions possibles :

- Recomposer des **lisières forestières complexes** (l'orée du bois ou le pré-bois) plus riches écologiquement et favorables à de nouvelles pratiques mixtes et partagées (cultures diversifiées et cheminements). Soutenir le développement ponctuel de l'agroforesterie (association sur la même parcelle de culture et de production forestière).



L'imbrication de petites parcelles cultivées et de parcelles boisées compose une lisière forestière riche en biodiversité et de grande qualité paysagère.



La plantation d'alignements d'arbres de haute tige permet une exploitation céréalière entre les lignes. La présence des arbres dans les champs, outre la production de bois, permet de structurer des paysages.

L'agroforesterie est un mode d'exploitation des terres agricoles associant plantations d'arbres d'une part, cultures ou pâturages d'autre part. La définition de référence est celle fournie par le centre Agroforestier Mondial (ex-centre international de recherche en agroforesterie, CIRAF) : « L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre. »

On distingue deux grands types d'agroforesterie, éventuellement complémentaires : le sylvopastoralisme (arbres et animaux domestiques) d'une part, l'agro-sylviculture (arbres et cultures) d'autre part.

En associant des espèces de plantes différentes, les agriculteurs qui pratiquent l'agroforesterie peuvent créer des associations de plantes complémentaires, en mesure de se protéger les unes les autres contre leurs parasites et de favoriser mutuellement leur développement. De ce fait, l'utilisation d'engrais et surtout de pesticides est nécessairement beaucoup plus réduite que dans le cadre d'une agriculture intensive classique. Cependant, l'agroforesterie n'a pas nécessairement vocation à se placer dans une perspective d'agriculture biologique : elle autorise également des pratiques agricoles « conventionnelles ». Enfin, en agroforesterie, les arbres sont plus résistants à la sécheresse du fait des cultures en surface, ils doivent s'enraciner plus profondément et sont donc plus résistants à la chaleur. Cet enracinement profond permet de récupérer les nitrates en profondeur et donc de limiter la pollution des eaux. De plus, les arbres poussent plus vite car ils bénéficient à la fois d'engrais, d'irrigation et d'un éclairage optimal facilitant la photosynthèse.

source : [http : //www.agroforesterie.fr](http://www.agroforesterie.fr)

- Retrouver des **lisières végétales** autour des villages en préservant des parcelles jardinées, en prairies ou plantées de vergers sur le pourtour des zones bâties. Maintenir les fonds de parcelles en limite de l'espace agricole inconstructibles pour ménager des jardins plantés en transition douce avec l'étendue agricole.



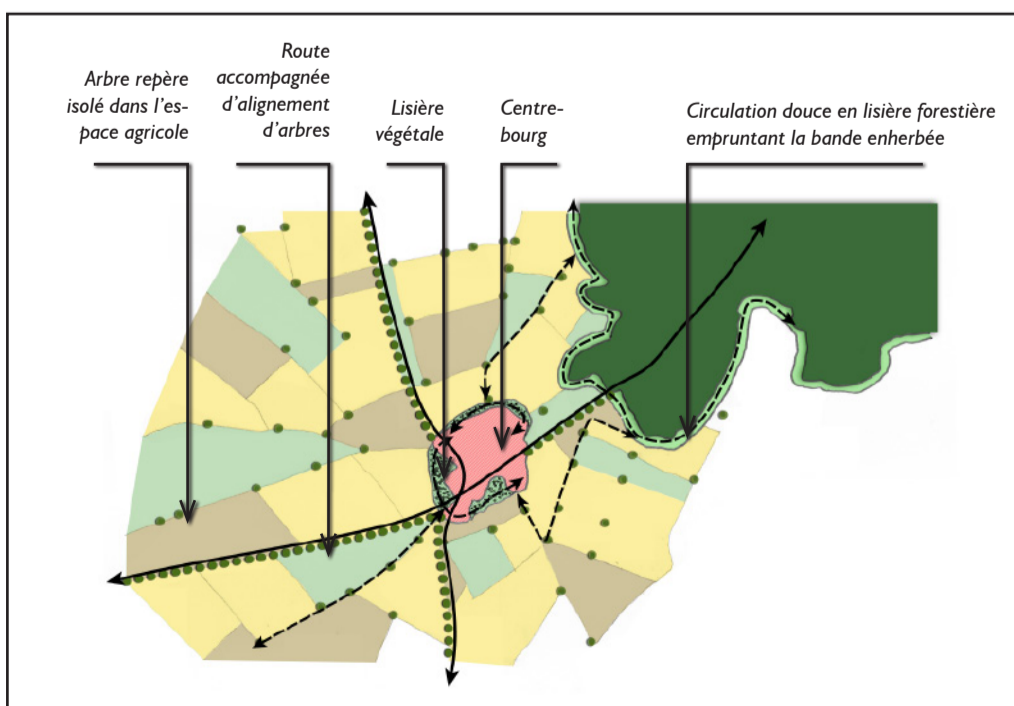
L'association de parcelles jardinées, de prairies bordées de haies et de vergers compose une lisière végétale autour du village.



La lisière végétale forme un écran au creux duquel, les nouvelles constructions s'intègrent plus facilement dans le paysage.

- Retrouver ou recréer des transitions douces entre l'espace agricole et les milieux humides en encourageant la préservation de prairies et en réservant des transitions végétales avec l'eau : bandes enherbées, plantation et gestion écologique et paysagère des ripisylves et des berges. Cette action concerne tous les fonds de vallées de la Haute-Normandie.

- Préserver et développer les réseaux de chemins. Retrouver des continuités publiques sur les limites de parcelles agricoles. Accompagner ces chemins de quelques plantations qui animent le parcours et offrent de l'ombre au promeneur. Aménager des «tours» de villages en lien avec les lisières végétales. Cette action concerne en priorité les plateaux ouverts où les chemins sont rares et souvent peu avenants.



Agence Folléa-Gautier

3. MAINTENIR DES SURFACES EN HERBE ET RENFORCER LEUR PRÉSENCE AUX ABORDS DES COURS D'EAU.

Cette action concerne toutes les vallées et plus particulièrement les vallées de l'Yères, de l'Eaulne, de la Béthune ainsi que les vallées de l'Eure et de l'Iton, où le développement des grandes cultures tend à faire disparaître les prairies.



Prairies pâturées dans la vallée de l'Andelle. (2010 - Radepont)



Prairies pâturées dans la vallée de la Varenne (2010 - Saint-Germain d'Etables)

4. SOUTENIR L'AGRICULTURE DANS SA DIVERSITÉ ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES OU DE PRODUCTIONS GÉNÉRATRICES DE RICHESSES PAYSAGÈRES

Cette action concerne toutes les grandes vallées et plus particulièrement la vallée de la Seine où se situe déjà une **agriculture maraîchère et fruitière** en aval de Rouen. Cette filière agronomique pourrait devenir une spécificité à l'ensemble de la vallée de la Seine de Vernon au Marais Vernier. Il en est de même du pays de Bray qui développe des produits laitiers en AOC (Appellation d'origine contrôlée).



Vergers de hautes tiges dans le Vexin normand.



Maraîchage dans la vallée de la Seine.

5. PÉRENNISER ET VALORISER LES PAYSAGES AGRICOLES AUX PORTES DES VILLES EN SOUTENANT UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE EN SYMBIOSE AVEC LES QUARTIERS URBAINS :

- Encourager l'innovation en matière de filière agricole et notamment celles qui profitent de la proximité de centres urbains pour le débouché des produits. Développer des circuits courts de distribution pour les produits issus de l'agriculture vers les villes riveraines, les supermarchés locaux, les cantines scolaires ou d'entreprises. Organiser des rencontres entre les habitants et les agriculteurs. Développer des pistes cyclables et des chemins sur les limites des parcelles agricoles accessibles au public.



Photomontage d'agriculture urbaine (Agence Follea-Gautier, paysagistes-urbanistes).



Exemple d'agriculture périurbaine à Chicago (USA).

Exemple de parc agricole urbain en Ile-de-France :

LE DOMAINE DE SAINT-LEU, PÉRIGNY-SUR-YERRE :

La création du Domaine maraîcher de Saint-Leu correspond à une opération foncière agricole intéressante en Île-de-France : suite à la construction de la ville nouvelle de Créteil, une dizaine d'exploitants maraîchers se sont vu proposer de nouvelles terres agricoles (originellement en grande culture) sur la commune de Périgny-sur-Yerre. Cette commune, qui conduisait alors une politique volontariste du point de vue de l'espace agricole, avait pour projet dès 1967, de maintenir l'agriculture sur 200 des 279 ha du territoire communal. En 1974 un POS, le deuxième de France, est approuvé et gèle l'urbanisation de la plaine agricole.

Cette opération fut menée simultanément avec la création du complexe agro-touristique, lieu de rencontre entre le monde rural et le monde citadin.

Aujourd'hui le domaine couvre 86 ha, répartis en 12 lots de 5 à 7 ha exploités par 10 familles de maraîchers, un lot de 12 ha en pépinières, et 6 ha d'espaces verts et chemins. Les cultures sous abri et des serres chauffées couvrent 3 et 1 ha. Ces terrains, achetés 6 Frs/m² par la SAFER, ont été vendus en 1977 aux maraîchers à 8,90F/m² une fois équipés, remembrés, drainés, et irrigués.

Des chemins piétonniers circulant à travers les exploitations ont été créés pour concilier les différentes pratiques (agricole, citadines, touristiques...)

L'espace récréatif est composé d'un parc de 4 ha et de chemins offrant un parcours de 7 km. Un sentier d'interprétation balisé permet aux promeneurs de découvrir l'agriculture dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.



Le Domaine de Saint-Leu associe agriculture de proximité et urbanisation, avec une étroite imbrication de petites parcelles agricoles, de bâti et de circulations automobiles ou pédestres.



Maraîchage en Ile de France, à Saulx-lès-Chartreux : terres agricoles dans l'emprise de l'association «le Triangle Vert».